Code action: E1.2

Nom action : Engager une démarche de rénovation du patrimoine bâti de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Contexte action : L'action E.1.1 doit permettre à la communauté de communes la mise en place d'outils de gestion de son patrimoine bâti.

La seconde étape, qui est l'objet de cette action, est la réalisation progressive d'audits énergétiques de son parc la dotant d'un état des lieux de la situation énergétique de son patrimoine, d'évaluer le budget énergie et de proposer des améliorations chiffrées en terme d'économies d'énergies et d'impact environnemental. Ils doivent également dégager les certificats d'économie d'énergie récupérables.

Les audits énergétiques doivent concourrir à la mise en place d'un programme d'actions de rénovation du patrimoine bâti : des actions sans investissement aux actions lourdes.